

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Stéphane BAZONNET, Maire.

Etaient présents : M. Stéphane BAZONNET, Maire,
M. Guy PENVERN, Mmes Anne DE MULDER, Alexandra JIRACEK, adjoints
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Anne DECARNELLE, Ludovic GRANDJEAN, Amandine GODIN, Myriam BAZONNET, Ludovic LACORD, Mathieu RICHARD

Absent et représenté : M. Michel BOUTEL, procuration à M. Ludovic LACORD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Alexandra JIRACEK a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Puis, il est fait lecture du compte-rendu de séance du 10 décembre 2024 qui est adopté à l'unanimité et signé par le Président et le secrétaire de séance.

On passe ensuite aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2025_01 APPROBATION DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN ET DEPANNAGE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

- Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention établie avec le SIE-ELY, dont l'objet concerne l'entretien et le dépannage des réseaux d'éclairage public. Il précise que les tarifs proposés sont plus intéressants que ceux des prestataires intervenant habituellement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise Le Maire à signer ladite convention avec le SIE-ELY

Vote : Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

2025_02 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX SIE-ELY

- Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention établie avec le SIE-ELY, dont l'objet concerne l'adhésion au groupement de commandes relatif à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux d'électrification rurale pouvant être complétés par des travaux de dissimulation des réseaux télécom, fibre et/ou d'éclairage public.

Il explique que ce groupement aura en charge de faire les appels d'offres pour les marchés publics et de désigner les coordinateurs.

Il précise que le groupement n'est pas exclusif de la passation éventuelle de marchés en dehors de cette structure, ses membres conservant la faculté de réaliser leurs achats sans recourir aux services dudit groupement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise Le Maire à signer la convention constitutive du groupement

Vote : Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

2025_03 MUTUALISATION DE LA PROCEDURE DE RECENSEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX PAR LE CCPH

- Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention établie avec la CCPH, dont l'objet concerne la réalisation du recensement des chemins ruraux.
- Considérant que les communes peuvent procéder au recensement des chemins ruraux afin de déterminer quels sont ceux qui doivent être conservés et entretenus, et définir leur usage ;
- Considérant que ce recensement nécessite la réalisation d'une enquête publique réalisée en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et que la délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux doit être prise dans un délai maximum de deux ans à compter de la présente délibération ;
- Considérant que dans le cadre de sa compétence « Aménagement des chemins ruraux », la CC Pays Houdanais propose de coordonner et de mutualiser la démarche de recensement des chemins ruraux pour les communes qui le souhaitent ;
- Considérant que l'intervention de l'EPCI a été confirmée par le Ministère des collectivités territoriales dans le cadre de sa réponse à la Question écrite n°12464 du 23 avril 2024 qui précise : « une intercommunalité peut lancer un recensement des chemins ruraux de ses communes membres. » ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réalisation du recensement des chemins ruraux.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser un projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune et à procéder à toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'enquête publique, notamment la désignation d'un commissaire-enquêteur et la réalisation des publicités légales.
- Autorise Monsieur le Maire à suivre la procédure de recensement avec les autres communes intéressées au sein de la CC Pays Houdanais.
- Autorise la CC Pays Houdanais à coordonner et à réaliser la procédure de recensement des chemins ruraux pour la commune y compris l'enquête publique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du recensement.

Vote : Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

2025_4 APPROBATION DE LA CONVENTION ETABLIE PAR LA CCPH DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE GAZ ET SERVICES ASSOCIES

- Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention établie avec la CCPH, dont l'objet concerne un groupement de commandes pour la fourniture de gaz et services associés.
- Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise Le Maire à signer la convention établie par la CCPH

Vote : Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

* Mme DE MULDER Anne fait un retour sur le conseil d'école qui a eu lieu le 7 mars dernier :

- Elle propose que l'inauguration du nom de l'école ait lieu le même jour que la fête de l'école soit le 27 juin 2025.

- La dégradation du terrain de foot a été évoquée : de nombreux trous sont existants et peuvent remettre en cause la sécurité des enfants. Monsieur Le Maire propose de les combler en y mettant de la terre avant ensemencement.

- L'ouverture à distance du portillon de la cour de l'école ne fonctionne plus. Monsieur Le Maire explique que c'est un problème récurrent et propose une solution pérenne : remettre une serrure normale même si cela implique que les enfants sortis pourront réintégrer l'école qu'aux heures de récréation.

* Mme DE MULDER informe le Conseil que le traiteur pour le repas des anciens prévus le 14 mai est disponible.

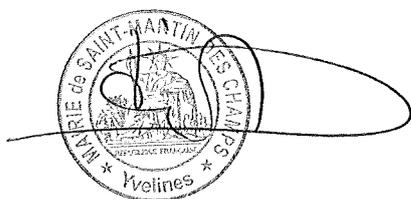
* Monsieur Le Maire propose l'installation d'un spot pour l'éclairage du portillon sur le bâtiment des P'tits Loups, ainsi que sur le pignon de la salle des fêtes pour éclairer la cour.

* Monsieur le Maire explique avoir demandé un devis pour changer l'alarme de la salle des fêtes qui serait gérée par des badges. Mme DE MULDER précise qu'il faudra éventuellement envisager une caution pour les badges lors des locations de la salle.

* Monsieur Le Maire évoque un souci de remontée d'odeur dans les canalisations d'assainissement collectif, rue du Prieuré à Saint Martin dû au fait que le premier bassin de la lagune arrive à saturation. Un devis a été signé avec VALBE le vider pour un montant de 57 660,00€. Les déchets seront valorisés en compostage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance
Alexandra JIRACEK



Le Président de séance
Stéphane BAZONNET

